

**COMMUNE DE  
RAEDERSHEIM**

République Française  
Liberté, égalité, fraternité

Arrondissement de Guebwiller

Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Guebwiller  
Nombre de Conseillers élus : **15**  
Conseillers en fonction : **15**  
Conseillers présents : **14**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RAEDERSHEIM  
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2011**

**L'an deux mille onze, le huit septembre, à vingt heures quinze,**

Le CONSEIL MUNICIPAL de RAEDERSHEIM était assemblé en séance ordinaire après convocation légale en date du 31 août 2011 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur **Jean-Marie REYMANN, Maire.**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à l'auditeur et à l'ensemble du Conseil municipal. Monsieur le Maire communique l'ordre du jour.

**PRESENTS :**

MM. Jean-Paul **BEREUTER**, Yves **LECONTE**, Alphonse **DUBICH**, Adjoints.

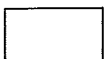
Mmes Christiane **EHRET**, Marie-Josée **METHENIER**, Madeleine **WIEST**, Christine **SCHMUCK**, et MM. Jean-Michel **BEDOUET**, Jean-Claude **BOETSCH**, Sylvain **DESSENNE**, Gilbert **WEISSER**, Jean-Pierre **PELTIER** et Gérard **CLADE** Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES:**

Madame Marie-Paule **THOMAS**, qui a donné procuration à Madame Christine **SCHMUCK**.

**SECRETAIRE DE SEANCE:**

Madame Marion PERETTI est désignée comme secrétaire de séance.



**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal en date du 4 juillet 2011.
2. Transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.
3. Adhésion de la commune de MERXHEIM à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller au 1<sup>er</sup> janvier 2012.
4. Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.
5. Prorogation de l'agrément de garde-chasse privé de Messieurs Gilbert BRUNTZ et Thomas WELTY.
6. Approbation des servitudes grevant les parcelles section AB n°537/159 et 532/158.
7. Bail commercial.
8. Convention financière station de relevage rue des roses. (ce point ne figurait pas sur la convocation)
9. Divers :
  - Mise en disponibilité d'un agent communal.
  - Rapport d'activités 2010 de la CCRG.
  - Proposition d'un titulaire et d'un suppléant susceptibles de siéger à la future Commission Intercommunale des Impôts Directs de la CCRG.
  - Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité de l'eau.
  - Taxe communale sur la consommation finale d'électricité.
  - Urbanisme.
  - Création d'entreprise.
  - Nouvelle association sportive.

**1. Approbation du Procès-Verbal en date du 4 juillet 2011**

Le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2011 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est adopté à l'unanimité.

**2. Transfert des pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller**

La loi sur la réforme des collectivités territoriales promulguée le 16 décembre 2010 prévoit un transfert automatique des pouvoirs de police spéciale du Maire au profit du Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) exerçant les compétences d'assainissement, d'élimination des déchets ménagers et de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage.

La Communauté de Communes de la région de Guebwiller exerce ces trois compétences.

Les Communes membres peuvent accepter ou refuser de transférer ces pouvoirs de police spéciale au Président de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 1 procuration)** de refuser le transfert des pouvoirs de police spéciale relatifs à l'assainissement, à l'élimination des déchets ménagers et la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des Gens de Voyage au Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.



### **3. Adhésion de la commune de MERXHEIM à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller au 1er janvier 2012**

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) pour le département du Haut-Rhin a été publié le 2 mai 2011 puis notifié à l'ensemble des collectivités territoriales.

Le projet prévoit l'extension de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller à la Commune de Merxheim à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. La Commune de Merxheim a délibéré en ce sens le 30 mars 2011.

Par délibération en date du 4 juillet 2011, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Merxheim.

Les 17 communes membres de la CCRG sont invitées à délibérer afin d'acter l'adhésion de la Commune de Merxheim. L'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du territoire de l'intercommunalité ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2 tiers de la population.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 1 procuration)** d'acter l'adhésion de la Commune de Merxheim à la CCRG au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### **4. Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller**

L'adhésion de la Commune de Merxheim impose la modification des statuts de la CCRG, dont un projet est présenté par Monsieur le Maire aux membres du Conseil Municipal. A titre d'information, il est précisé que ce dernier intègre également plusieurs modifications de forme permettant de préciser ou de réactualiser certains points.

Monsieur le Maire propose d'adopter les nouveaux statuts de la CCRG et de déclarer d'intérêt communautaire l'ensemble des compétences qui y sont mentionnées.

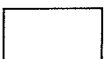
Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à 13 voix pour (dont 1 procuration) et 2 abstentions :**

- d'adopter les nouveaux statuts de la CCRG,
- de déclarer d'intérêt communautaire l'ensemble des compétences qui y sont mentionnées.

### **5. Prorogation de l'agrément de garde-chasse privé de Messieurs Gilbert BRUNTZ et Thomas WELTY**

Monsieur Jean-Louis BRUNELLA, adjudicataire du lot de chasse de la Commune sollicite l'avis du Conseil Municipal quant à l'agrément de garde-chasse privé de Messieurs BRUNTZ Gilbert et WELTY Thomas.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin a transmis à la Commune son avis favorable en date du 11 août 2011.



**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 1 procuration)** d'émettre un avis favorable à la nomination de Messieurs BRUNTZ Gilbert et WELTY Thomas en tant que gardes-chasse privés.

#### **6. Approbation des servitudes grevant les parcelles section AB n°537/159 et n°532/158**

Par délibération en date du 19 mai 2011, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'acquisition d'une parcelle pour la réalisation d'un atelier communal.

La parcelle n°537/159, Section AB en cours d'acquisition par la Commune sera grevée d'une servitude de passage et de pose de canalisations au profit des propriétaires de la parcelle n°536/159, Section AB.

La parcelle n°532/158, Section AB, propriété de la commune sera grevée d'une servitude de cour commune au profit des propriétaires de la parcelle n°536/159, section AB. L'assiette de cette servitude sera constituer d'une bande de terrain contiguë et parallèle autorisant les constructions d'habitation sur limite séparative d'une hauteur maximale de 6 mètres à compter du niveau du sol.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 1 procuration)**

- d'approuver la servitude de passage et de pose de canalisations grevant la parcelle n°537/159, Section AB, au profit des propriétaires de la parcelle n°536/159, Section AB.
- d'approuver la servitude de cour commune grevant la parcelle n°532/158, Section AB, au profit des propriétaires de la parcelle n°536/159, Section AB. L'assiette de cette servitude sera constituée d'une bande de terrain contiguë et parallèle, matérialisée en jaune sur le plan annexé, autorisant une construction d'habitation uniquement, sur limite séparative d'une hauteur maximale de 6 mètres à la gouttière à compter du niveau du sol. Les ouvertures sont autorisées dans la limite de cinq unités.

#### **7. Bail commercial**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, le précédent bail commercial détenu par Monsieur BEHRA Michel est échu.

Monsieur ZINTER Rémy s'est porté candidat à la reprise du local commercial de la Commune afin d'y exercer une activité de boulangerie et sa candidature a été retenue.

Dans ces conditions, un bail commercial a été établi par Maître LITZENBURGER.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 1 procuration)**

- d'approuver le bail commercial à conclure avec l'EURL ZINTER.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de bail commercial.



## 8. Convention financière station de relevage rue des roses

Une station de relevage située rue des Roses permet l'évacuation des eaux usées de cinq habitations. La voie desservant les parcelles et la station de relevage relèvent du domaine privé.

La Commune et les riverains souhaitent que cette voirie et la station soient transférées dans le domaine public communal. Toutefois, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, gestionnaire du réseau d'eaux usées pour le compte de la Commune, refusera l'intégration de cette station dans le réseau jusqu'à la mise en conformité de cette dernière.

La Commune a décidé de procéder à la mise en conformité de cette dernière à la condition d'une participation financière des riverains propriétaires. Ces derniers ont accepté de prendre en charge une partie des travaux à hauteur de 8 500 €. Une convention ayant pour objet d'acter la participation financière des riverains et d'autoriser la Commune à assurer la commande, le suivi ainsi que l'exécution des travaux doit être établie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 1 procuration)**

- d'approuver la convention financière.
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
- d'approuver la dépense d'investissement de 17 273 € TTC.
- d'approuver la recette de 8 500 €.

## 9. Divers

### **Mise en disponibilité d'un agent communal**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Grégory CLADE, adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe sera mis en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 pour une durée d'un an.

### **Rapport d'activités 2010 de la CCRG**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2010 de la Communauté de Communes aux membres du conseil municipal.

### **Proposition d'un titulaire et d'un suppléant susceptibles de siéger à la future Commission Intercommunale des Impôts Directs de la CCRG**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la CCRG devra être dotée d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) en application du Code Général des Impôts. La Commune doit proposer un titulaire et un suppléant susceptibles d'être désignés commissaires au sein de la CCID. Madame Christine SCHMUCK est proposée comme titulaire et Monsieur Jean-Claude BOETSCH en tant que suppléant.



### **Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité de l'eau**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité de l'eau établi par le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable d'Ensisheim - Bollwiller et Environs aux membres du conseil municipal.

### **Taxe communale sur la consommation finale d'électricité**

Jusqu'en 2010, la Commune prélevait une taxe sur les fournitures d'électricité au taux de 7% assise sur les montants facturés (consommation, abonnement et location des compteurs). La Loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité a institué un nouveau régime de taxation en créant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, une taxe locale sur la consommation finale d'électricité qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures. L'assiette de cette nouvelle taxe repose uniquement sur les quantités d'électricité consommée avec un tarif de 0,75 € par mégawattheure pour les particuliers et 0,25 € /MWh pour les professionnels. Un coefficient multiplicateur de 0 à 8 est appliqué à ces tarifs sur délibération des communes.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, membres d'un syndicat départemental d'électricité, c'est ce dernier qui se chargera de fixer le coefficient et de percevoir le fruit de la taxe avant de le reverser aux communes concernées (frais de gestion déduits). Le syndicat départemental d'électricité du Haut-Rhin se réunira prochainement et fixera le coefficient à son maximum soit 8%.

### **Urbanisme**

Monsieur le Maire fait le point sur les autorisations d'urbanisme déposées en mairie durant les mois de juillet et d'août.

### **Création d'entreprise**

« L'atelier du bout des doigts », atelier de poterie a ouvert ses portes au 4 rue de la Ferme à Raedersheim et organisera deux journées portes ouvertes prochainement.

### **Nouvelle association sportive**

L'association « Extrême Bicyclette » est nouvelle venue à Raedersheim, son siège se situe au : 5 rue de la 1<sup>ère</sup> Division Blindée et est présidée par Mademoiselle Caroline SAX. L'association a pour objet la pratique du cyclisme sous toutes ses formes. Elle est créée pour regrouper des individus qui partagent la même passion.

### **Ouverture de la boulangerie**

La boulangerie « Banette », gérée par Monsieur et Madame ZINTER ouvrira ses portes le lundi 26 septembre.

**Madame Christine SCHMUCK** informe le conseil municipal que le club lecture se réunira désormais le lundi soir en lieu et place du mardi. Une circulaire précisant les dates de réunions du club sera distribuée très prochainement.

Le partenariat avec l'école maternelle a démarré. Au programme, lecture à haute voix une fois par mois, aux élèves de toutes les sections et la participation au « printemps des poètes » permettant aux enfants de s'adonner à l'art de la calligraphie et de la lecture entre autre. Une exposition des travaux des enfants ainsi qu'une bourse aux livres pourrait être organisée par le personnel enseignant et les bénévoles du projet.



**Monsieur Sylvain DESSENNE** déplore que les effectifs des équipes jeunes de football (8-15 ans) aient nettement réduit cette année.

**Monsieur Jean-Claude BOETSCH** attire l'attention du conseil municipal sur la nécessité de trouver une solution pour éviter les dépôts sauvages d'ordures et autres détritiques derrière la salle polyvalente, au niveau de la benne à verre.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h45.

Fait à Raedersheim, le 8 septembre 2011.

Le Maire  
Jean-Marie R

